

# Assemblée Générale 2020

## Rapport financier pour l'exercice 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

En collaboration avec FIDUCIAIRE GESTORIA, notre cabinet d'expertise comptable, nous avons préparé ce bilan financier.

Nous pouvons vous assurer que cette année et, comme à l'accoutumée, la comptabilité a été suivie de près par nos soins.

Le rôle du Trésorier n'est pas toujours facile, il est en permanence à jongler entre ce qu'il est possible de réaliser et ce qui ne l'est pas. Tout cela, bien entendu, pour des raisons d'ordre budgétaire.

Nous avons dû faire face à diverses dépenses imprévues.

Je ne vais pas rentrer dans le détail, sachez simplement que nous veillons scrupuleusement aux différents engagements financiers de notre Syndicat et continuons à le faire pour la bonne marche de notre organisation professionnelle.

En 2019, comme d'ailleurs en 2018, nous avons avec notre Président, examiné les postes qui pouvaient être revus à la baisse.

Nous allons continuer à observer de façon critique ceux qui nous paraissent un peu élevés, compte tenu de la conjoncture.

S'il y a un effort à faire, il ne doit pas venir seulement de notre part mais de aussi de celle de nos partenaires.

Nous pouvons vous assurer que les membres du Conseil veillent au bon fonctionnement financier de notre Syndicat.

Je remercie notre cabinet d'expertise comptable pour son travail et les conseils qu'il nous prodigue, ainsi que le Trésorier Adjoint Pierre BOSCHE pour son efficace collaboration.

Je remercie notre commissaire aux comptes qui, comme chaque année, vérifie les comptes du Syndicat.

Je remercie le personnel administratif pour son travail effectué tout au long de l'année, sa patience parfois.

Je vais passer à présent à la lecture des comptes.

## **COMPTE DE RESULTAT**

1/ Les produits d'exploitation d'un montant de 1 871 605 € se décomposent comme suit :

• Bulletins, Cotisations	109 031 €
• Assurance Protection Juridique	36 861 €
• Autres services	59 049 €
• Entrées et invitations	137 498 €
• Emplacements	1 382 479 €
• Recette d'Electricité	98 421 €
• Droits d'Admission	26 062 €
• Ventes diverses	8 766 €
• Frais de dossier	2 910 €
• Autres produits	10 528 €
• Produits financiers	5 431 €
• Produits Exceptionnels : Comme les années précédentes, l'essentiel des produits exceptionnels d'un montant de 45 000 € provient de l'APCDNA, à hauteur de 39 958 € pour 2019.	

2/ Les charges d'exploitation totales s'élèvent à 2.015.483 €. Les charges 2018 étaient de 1.835.844 €, soit une augmentation d'un montant de 179 639 €.

Parmi les charges les plus importantes :

Les charges courantes (Marchandises, Consommation, Locations, Entretien, Prime d'assurances, Honoraires, Publicité, Déplacement, Missions, Frais de communication et Autres services) s'élèvent à 1.801.883 €. Les charges 2018 étaient de 1.633.087 €, soit une augmentation d'un montant de 168.796 €.

Les impôts et taxes sont stables (4 200 € en 2018 contre 6 660 € en 2019).

Les charges de personnel s'élevant à 132.973 € contre 121.776 € en 2018, suite au recrutement d'une nouvelle salariée. Cette augmentation de rémunération accompagne une hausse des charges sociales, celle-ci s'élève à 44 386 € en 2019 contre 43.687 € en 2018, soit 699 € de variation.

La dotation aux amortissements est stable en 2019, 28 722 € contre 27.190 € en 2018.

Les autres charges s'élèvent à 859 €.

Pour cette année 2019, un déficit d'un montant de 149 328 € a été dégagé.

## **BILAN DU SNCAO**

### **A l'actif :**

Les postes d'actifs présentent quelques petites différences dues à la fluctuation normale d'un exercice sur l'autre.

Les marchandises en stock s'élèvent à un montant total de 8.308 € contre 8.524 € en 2018.

Le poste client s'élève à 44 959 € dont une créance diverse sur Chatou d'un montant de 37 532 €.

Les autres créances s'élèvent à 237 675 €, dont le litige avec « exterion médias » d'un montant de 50.009 € et celui avec « DLM » d'un montant de 150 000 €.

Les valeurs mobilières de placement restent inchangées 198.809 €. Les disponibilités s'élèvent à 28 309 € en fin d'exercice.

Les charges constatées d'avance passent de 41.189 € à 32.043 €. Elles expriment les sommes déjà réglées en 2019 concernant l'exercice 2020.

### **Au passif :**

Le montant total des capitaux propres (réserves antérieures, résultat net de l'exercice et provisions sur charges) est moins élevé en 2019 qu'en 2018, avec 363 175 € en 2019 contre 462.503 € en 2018 (compte tenu du résultat négatif enregistré).

Pour les postes recettes perçues d'avance regroupant :

- Les cotisations 11.440 €
- Les bulletins 3.820 €
- L'Assurance Protection Juridique 4 160 €
- Les autres services 3 800 €

En additionnant les recettes 2020 perçues fin 2019, nous obtenons un total de 23 220 €.

Les dettes passent de 212 302 € à 268 338 €, notamment en raison de la dette de TVA (51.882 € en 2019 payée en janvier 2020).

### **En conclusion :**

Un déficit d'un montant de 149 328 € a été constaté pour 2019 contre un déficit de 60 211 € en 2018.

Les mentions du litige avec notre ancien agent de publicité figurent dans l'annexe des comptes. Par décision de la Cour d'Appel de Versailles, le SNCAO-GA a versé la somme de 50.008 €. La Cour ne s'étant pas encore prononcé sur le fond. L'affaire suit son cours.

Le litige avec le prestataire DLM : par décision du tribunal de grande instance de Paris du 20 octobre 2019, le SNCAO-GA a versé une somme de 150 000 € sur un compte séquestre Carpa. Un appel a été fait, La Cour ne s'étant pas encore prononcé en deuxième instance, une provision a néanmoins été constituée à hauteur de 50 000 €.

Je vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu accorder à la lecture du rapport financier 2019.

**Bernard ROUFLAY**  
**Trésorier Général du SNCAO-GA**